

# Les Principes directeurs actualisés de l'OCDE

donnent à la société civile davantage de raisons d'exiger des entreprises qu'elles rendent des comptes

Le 8 juin 2023, l'OCDE a publié une "actualisation ciblée" des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les négociations sur les "Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales pour une conduite responsable des affaires", nouvellement renommés, ont inévitablement impliqué des compromis. Néanmoins, OECD Watch estime que le résultat net est positif. La majorité des actualisations renforcent cette norme mondiale qui fait autorité en matière de conduite responsable des entreprises (CRE). Dans de nombreux domaines, les actualisations renforcent et donc consolident d'autres normes internationales de premier plan en matière de CRE, et sur certains sujets, les nouveaux Principes directeurs font progresser les normes normatives.

L'actualisation des Principes directeurs est particulièrement opportune, car elle intervient à un moment clé du développement de la législation sur le devoir de diligence, qui s'appuie largement sur les Principes directeurs, en Europe et dans le monde. L'année 2023 marque également un moment important pour le réseau OECD Watch, qui a été créé il y a 20 ans.

## Principales actualisations des Principes directeurs de l'OCDE

OECD Watch souligne les actualisations les plus importantes à utiliser dans les plaintes de la société civile et le plaidoyer, y compris :

- **Changement climatique et impacts environnementaux** : Les Principes directeurs attendent désormais des entreprises qu'elles identifient et traitent par le biais de la diligence raisonnable leurs impacts négatifs sur le changement climatique, la biodiversité, la déforestation, la pollution et d'autres préoccupations environnementales. Un texte détaillé sur le changement climatique aligne les Principes directeurs sur l'Accord de Paris, notamment en exigeant explicitement l'adoption et le suivi d'objectifs d'atténuation qui tiennent compte des émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1, 2 et 3. Les Principes directeurs répondent également à d'autres préoccupations, comme le fait de décourager l'utilisation de compensations carbone et de garantir leur intégrité.
- **Transition juste** : Les Principes directeurs reconnaissent la responsabilité des entreprises dans la réalisation d'une transition énergétique juste et appellent les entreprises à éviter et à traiter les impacts sociaux et environnementaux de leur transition des combustibles fossiles vers les sources d'énergie renouvelables.
- **Engagement significatif des parties prenantes** : Les Principes directeurs invitent les entreprises à s'engager de manière significative avec toutes les parties prenantes - en particulier celles qui sont touchées - au sujet des activités commerciales susceptibles de les affecter. L'engagement doit se faire dans les deux sens, être mené de bonne foi, tenir compte des points de vue des parties prenantes, être opportun, accessible, approprié, sûr et adapté pour éliminer les obstacles à l'engagement.
- **Marginalisation, vulnérabilité et intersectionnalité** : Les Principes directeurs attendent des entreprises qu'elles accordent une attention particulière à l'impact sur les groupes marginalisés ou vulnérables et qu'elles tiennent compte des risques distincts et croisés auxquels les détenteurs de droits peuvent être confrontés en raison de leurs caractéristiques individuelles.

- **Défenseurs des droits de l'homme** : Les Principes directeurs invitent les entreprises à s'abstenir de représailles contre les défenseurs des droits de l'homme, à s'attaquer aux conséquences de ces représailles dans leurs propres activités et dans celles de leurs partenaires commerciaux, et à contribuer à la promotion d'un espace sûr.
- **Respecter les droits de tous les travailleurs de la chaîne de valeur** : Les Principes directeurs invitent les entreprises à respecter les droits de tous les travailleurs de leur chaîne de valeur, et pas seulement ceux des employés de l'entreprise, y compris le droit de former des syndicats et de mener des négociations collectives.
- **Diligence raisonnable concernant les impacts liés à la science et à la technologie** : Les Principes directeurs étendent désormais explicitement les attentes en matière de diligence raisonnable à la sphère numérique, en exigeant des entreprises qu'elles identifient et traitent leurs impacts négatifs liés à la technologie et à la numérisation.
- **Renforcement des orientations sur la diligence raisonnable à l'égard de l'ensemble de la chaîne de valeur** : Les Principes directeurs s'alignent désormais sur le solide cadre de diligence raisonnable de l'OCDE et l'approfondissent, notamment en faisant référence au processus de diligence raisonnable en six étapes, en couvrant les impacts en amont et en aval, y compris par les utilisateurs individuels, et en énonçant plus clairement les attentes des entreprises en matière d'effet de levier sur les relations d'affaires.
- **Le bien-être animal** : Pour la toute première fois, les Principes directeurs de l'OCDE fournissent une définition progressive du bon bien-être animal et invitent les entreprises à respecter les normes en la matière.

## Domaines de normes nécessitant des orientations supplémentaires et des limites

Dans certains domaines, les actualisations des normes ne vont pas aussi loin que ce que la société civile attendait et préconisait. OECD Watch demande à l'OCDE de développer, par le biais d'une consultation étroite avec les détenteurs de droits et la société civile, des orientations améliorées sur l'engagement avec les groupes en situation de vulnérabilité ou de marginalisation dans le cadre de la diligence raisonnable, en particulier sur le respect des droits des peuples autochtones, des défenseurs des droits de l'homme, des femmes et d'autres détenteurs de droits, et sur la prise en compte des effets néfastes de la technologie et de la numérisation.

Le plus grand défaut de la mise à jour est qu'elle n'a pas soulevé les exigences d'amélioration de la mise en œuvre des Principes directeurs par le biais des mécanismes des Points de contact nationaux (PCN). Les PCN sont essentiels à la promotion et à l'application correcte des Principes directeurs, mais selon OECD Watch, ils n'ont pas été suffisamment efficaces pour mettre en œuvre le texte. Bien que le texte actualisé reflète des *recommandations* et des orientations largement améliorées pour les PCN, les améliorations proposées restent largement facultatives. L'incapacité à garantir l'efficacité des PCN signifie qu'il est plus urgent que jamais d'adopter une législation imposant une diligence raisonnable conforme aux Principes directeurs de l'OCDE.

### À propos d' OECD Watch

OECD Watch est un réseau mondial qui compte plus de 130 membres dans plus de 50 pays. Les membres sont des organisations de la société civile très diverses, liées par leur engagement à veiller à ce que les victimes d'inconduite des entreprises aient accès à des voies de recours, à ce que l'activité des entreprises contribue au développement durable et à l'éradication de la pauvreté, et à ce que les entreprises soient tenues pour responsables de leurs actions dans le monde entier.

### Contact

OECD Watch Secrétariat  
(c/o SOMO)  
T: +31 (0)20 6391291  
info@oecdwatch.org  
[www.oecdwatch.org](http://www.oecdwatch.org)